



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



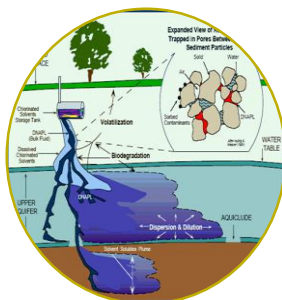
Reconquête des friches urbaines, quels accompagnements pour les collectivités franciliennes ?

L'offre de service de l'ADEME



L'ADEME est engagée sur 4 missions interdépendantes au service de la **gestion** des sites pollués et la **reconversion** des friches polluées

Recherche et
développement



Conseil et
expertise auprès du
Ministère en charge de
l'Environnement



Maîtrise d'ouvrage
pour la mise en
sécurité des sites
orphelins (responsables
défaillants)



Reconversion
des friches
polluées

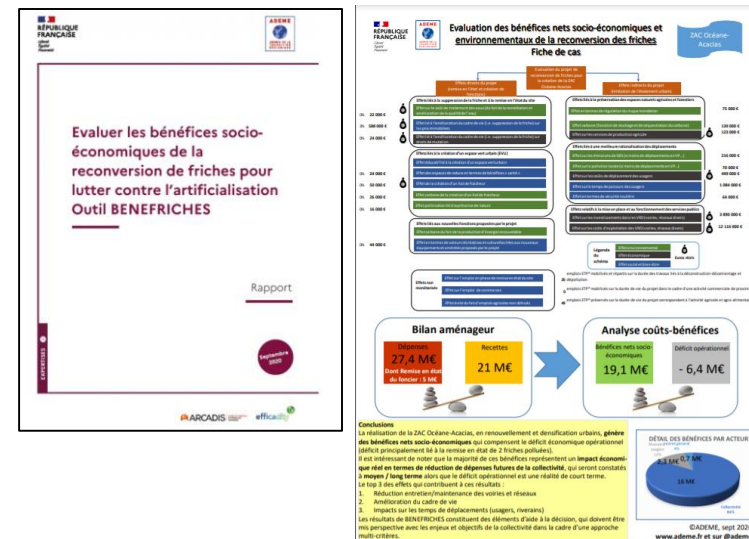


Outils d'aides à la décision

L'outil BENEFRICHES

- Outil d'aide à la décision
- Permet de quantifier les bénéfices nets socio-économiques et environnementaux d'un projet d'aménagement
- Aide les collectivités et acteurs de l'aménagement à orienter leurs choix d'implantation
 - entre le renouvellement urbain et l'extension urbaine (friche vs. terres agricoles),
 - entre différents scénarios d'usage sur une même friche (ex : logements vs. parc paysager).
- Fiches de cas, tableur

https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3772-evaluer-les-benefices-socio-economiques-de-la-reconversion-de-friches-pour-lutter-contre-l-artificialisation-outil-benefriches.html?search_query=friches+%&results=36



Code couleur de saisie des données

Code couleur	Description
Jaune	A renseigner par l'utilisateur
Orange	Calculé par l'outil (NE PAS MODIFIER)
Vert	A renseigner par l'utilisateur ou calculé par l'outil (suivre l'indication de l'encadré d'aide adjacent à chaque cellule de cette couleur)
Rouge	Hypothèse (doivent être renseignées par l'utilisateur en fonction du cas d'usage et du contexte local. Usage Mode "Expert")
Grise	Données reportées depuis un autre onglet ou données du projet ou du territoire, ou encore résultat de calcul (NE PAS MODIFIER)

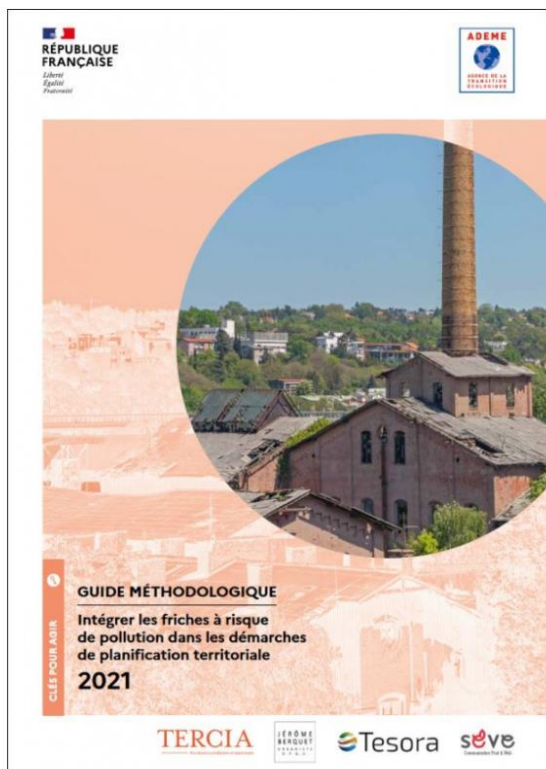
Données d'entrée projet

Nom projet	

Présentation du projet (finalité, objectifs, enjeux pour le quartier et la collectivité, contribution aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de restauration de biodiversité, de production d'EnR, de réduction de l'artificialisation, etc.)

Typologie de l'aménagement / des constructions développées				
	Surface des emprises concernées en m²	Surface en m² surface de plancher	% de chaque fonction sur total SP	Autre type de surface
Logements accession libre			40%/01	
Logements accession aidée			40%/01	
Logements sociaux (location, accession)			40%/01	
Locaux associatifs ou autres formes coopératives d'activité et d'habitat			40%/01	
Activités tertiaires			40%/01	
Activités commerciales			40%/01	
Logistique			40%/01	
Équipements publics (santé, sport, culture, etc.)			40%/01	
Espaces publics (places, voiries, etc.) hors espaces verts			40%/01	
Espaces verts publics (parcs, jardins, noues, etc.)			40%/01	
Production de biomasse			40%/01	
Centrale photovoltaïque au sol			40%/01	Surface de panneaux photovoltaïques

Ressources méthodologiques et techniques



<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5223-integrer-les-friches-a-risque-de-pollution-dans-les-demarches-de-planification-territoriale-guide-9791029715600.html>

<https://librairie.ademe.fr/>



Reconversion des friches polluées au service du renouvellement urbain : enseignements technico-économiques

Bilan des opérations aidées dans le cadre du dispositif ADEME d'aide aux travaux de dépollution pour la reconversion des friches polluées : période 2010-2016

Depuis 2010, l'ADEME contribue au renouvellement urbain par le soutien à la reconversion des friches polluées pour la création de logements, d'activité économique et d'équipements publics. Ce sont ainsi 102 projets qui ont été aidés financièrement entre 2010 et 2016. Quelles sont les caractéristiques techniques et économiques de ces opérations[...] Plus de détails

Télécharger les fichiers

- eas_reconversion_industries_equipements_et_espace_public_croil.pdf — 490,36kB
- eas_reconversion_industries_logements_espaces_vegetalise_rennes.pdf — 325,20kB
- eas_reconversion_metalurgie_activ_econ_logements_st_chamond.pdf — 616,86kB
- eas_reconversion_industries_logements_espace_public_st_andre_laz-ville.pdf — 420,60kB
- eas_reconversion_industries_salle_congres_vizille.pdf — 231,48kB
- synthese-bilan-travaux-reconversion-friches-polluees-modal-tesora-2018.pdf — 1,50MB
- etude-bilan-travaux-reconversion-friches-polluees-modal-tesora-2018.pdf — 6,36MB
- eas_reconversion_usine_a_gaz_logements_espaces_vegetalisees_cannes.pdf — 677,69kB
- eas_reconversion_industries_logements_confiance-ste_honorine.pdf — 229,33kB
- eas_reconversion_industries_logements_activites_econ_espace_public_mantes.pdf — 549,27kB
- eas_reconversion_blanchisserie_bureaux_montrouge.pdf — 239,27kB
- eas_reconversion_friche_ferroviaire_logements_bureaux_segre-en-anjou.pdf — 188,18kB
- eas_reconversion_fonderie_jardins_saulnières.pdf — 238,27kB

<https://librairie.ademe.fr/sols-pollues/2424-reconversion-des-friches-polluees-au-service-du-renouvellement-urbain-enseignements-technico-economiques.html#:~:text=En%20savoir%20plus-,Depuis%202010%2C%20l'ADEME%20contribue%20au%20renouveau%20urbain%20par%20le,financi%C3%A8rement%20entre%202010%20et%202016.>



<https://www.ademe.fr/guide-determination-valeurs-fonds-sols-echelles-dun-territoire-dun-site>

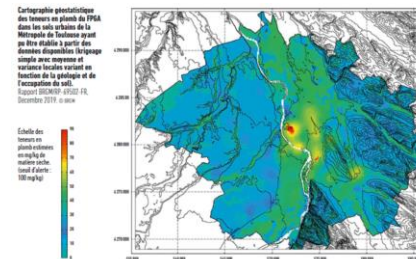
Soutiens financiers pour faire émerger les projets



Plateforme dédiée

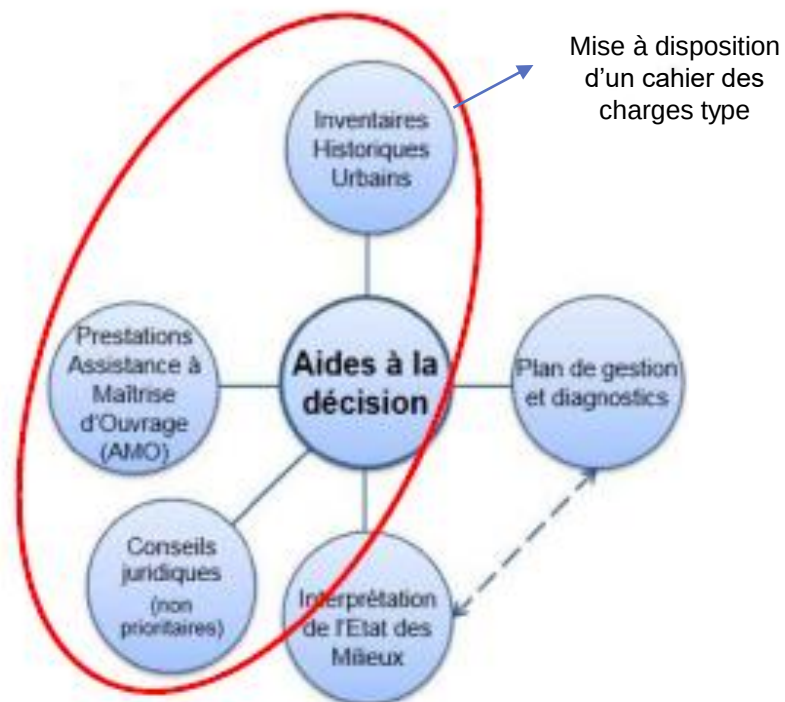
<https://agirpurlatransition.ademe.fr/>

- Pas de moyens humains ADEME dédiés à l'ingénierie, mais...
- Soutien aux études en amont des travaux
- Soutien aux cartographies des valeurs de fond de la qualité des sols....
- Soutien aux investissements sur les fonds France Relance



Aides aux études préalables à reconversion des friches polluées

En amont des projets

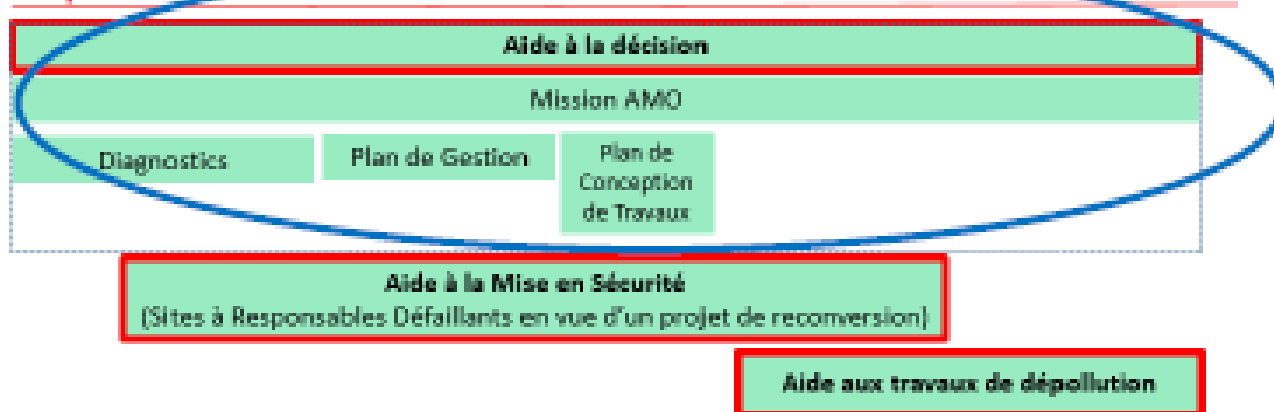


Pendant la définition du projet

Étapes du projet



Dispositifs d'aide ADEME



<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aide-etudes-prealables-reconversion-friches-urbaines>

L'aide à la décision, aide au fil de l'eau

Taux d'aides

	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME				Plafond de l'assiette
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique	
	PE	ME	GE		
Etudes de diagnostic	70 %	60 %	50 %	70 %	50 000 €
Etudes d'accompagnement de projet					100 000 €

* PE = petite entreprise, ME = moyenne entreprise, GE = grande entreprise



Les études ne doivent pas avoir démarrées

Fonds Friches

AAP Reconversion des friches polluées

Description

Aides aux **investissements** pour des travaux de dépollution d'**anciens sites ICPE ou sites miniers pollués** pour des **projets de reconversion** pour usages classiques (habitat, activité éco) ou alternatifs (EnR, renaturation...)

Intensité de l'aide : définie selon qualité des projets, niveau de priorité, exemplarité et caractère incitatif (ne peut dépasser 100% des dépenses admissibles)

Travaux de dépollution admissibles = rendus nécessaires pour retirer des pollutions concentrées ou pour maîtriser les risques sanitaires (méthodologie nationale sites et sols pollués)

() Les études ne seront pas éligibles pour l'édition 2022*

Principales conditions d'éligibilité

- Le responsable de la pollution ne doit pas être identifié ou à jour de cessation d'activité
- Projets **matures (PG finalisé)**, objectif de démarrage au plus tard au 1^{er} semestre 2023
- Déficit opérationnel
- Dispositif complémentaire : [AAP recyclage foncier de la DRIEA](#)

Informations utiles

- Dates limites de dépôt de dossier : 29/04/2022
- Lien à l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220215/friches2022-31>
- Contact : severine.cohuet@ademe.fr ou christophe.louaze@ademe.fr

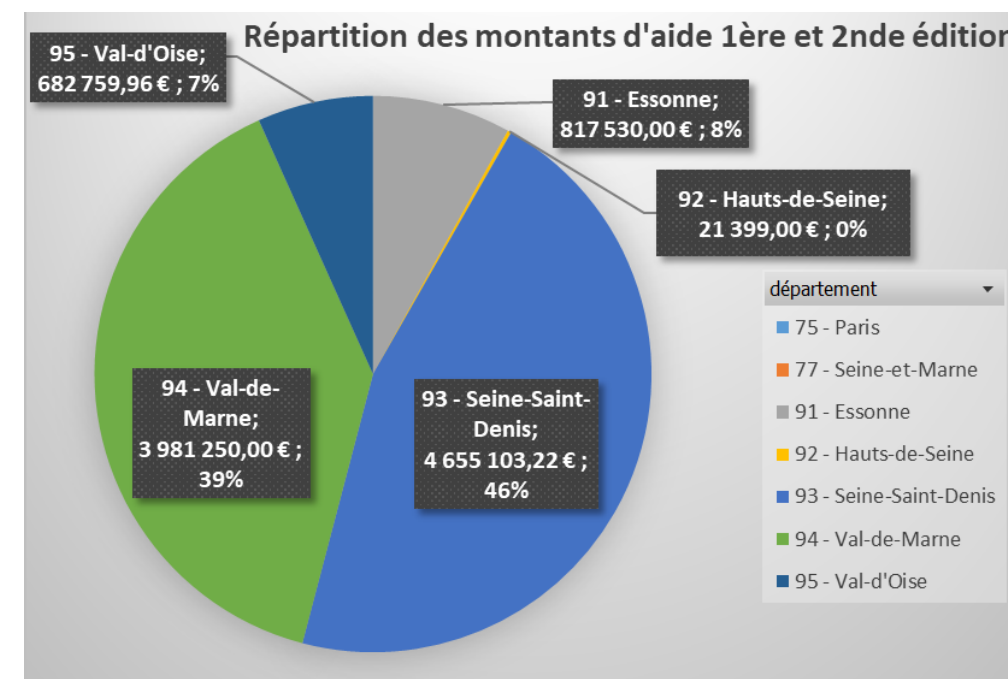
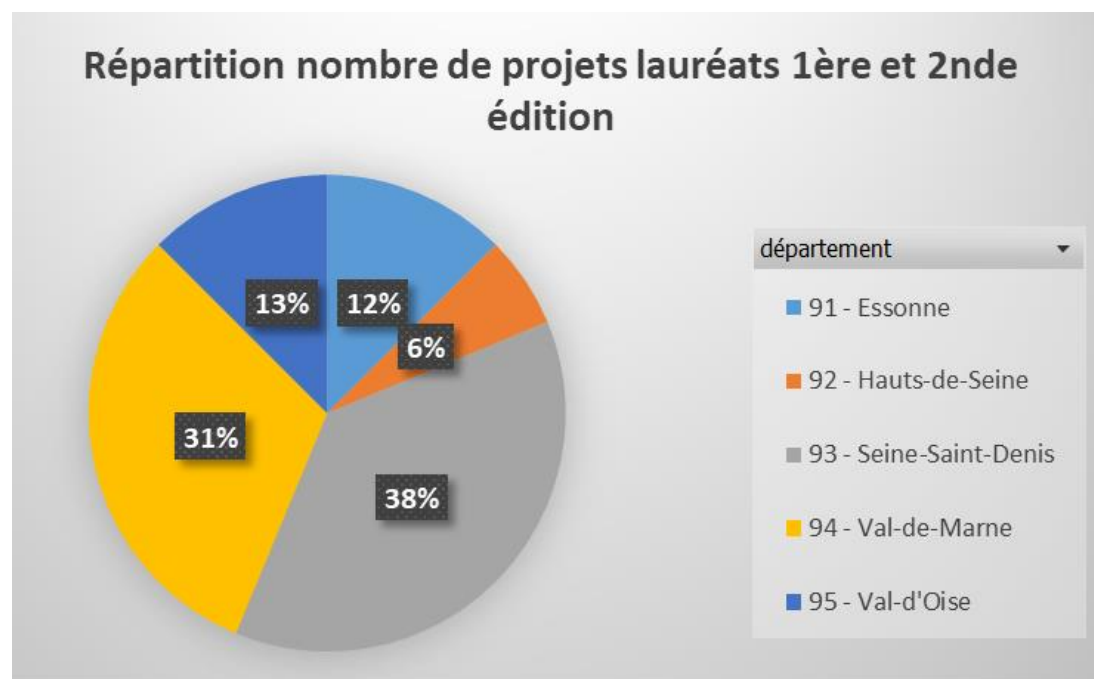
Fonds friches et autres dispositifs complémentaires

	AAP Recyclage foncier DRIEAT	AAP Reconversion des friches polluées - Travaux de dépollution ADEME	AMI Reconquérir les friches franciliennes REGION ILE-DE-FRANCE
Calendrier (Ouverture—Clôture)	3 ^{ème} édition : clôture le 06 mai 2022 à 10h	3 ^{ème} édition : clôture le 29 avril 2022 à 23h59	6 ^{ème} session de l'AMI : fin mai 2022
Bénéficiaires	Collectivités (communes, EPCI, EPT), aménageurs publics et privés, bailleurs sociaux, entreprises privées, associations	Tous types de porteurs de projet avec priorité	Collectivités (communes, EPCI, EPT, départements), aménageurs publics et privés (sous conditions)
Types de friches	➤ Terrain nu déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou îlot bâti et caractérisé par une importante vacance ou à requalifier ➤ Pollué ou non, ICPE inclus ➤ Fiches agricoles et décharges exclues	➤ Anciens sites ICPE ou miniers (yc établissements dangereux, insalubres ou incommodes avant la loi du 19/07/1976) ➤ Fiches agricoles, dépôts sauvages, anciennes décharges exclues	➤ Tous types de friches (industrielles, délaissés, agricoles, naturelles...) ➤ Polluées ou non, ICPE inclus
Types de projets de requalification	➤ Aménagement avec programmation logement et/ou activité, en renouvellement urbain ou revitalisation économique ➤ Renaturation seule exclue, équipement seul exclu	➤ Aménagement avec programmation logement et/ou activité, en renouvellement urbain ou revitalisation économique ➤ Renaturation ➤ Photovoltaïque ➤ Etc.	➤ Aménagement avec programmation logement et/ou activité et/ou équipement, en renouvellement urbain ou revitalisation économique ➤ Renaturation ➤ Remise en culture agricole ➤ Photovoltaïque ➤ Etc.
Dépenses financées	➤ Etudes et travaux ➤ Acquisition terrain ➤ Études préalables s/ conditions	➤ Tous types de travaux de dépollution (eaux et sols) + Déconstruction et désamiantage en complément ➤ Les études préalables aux travaux de pollution ne sont plus prises en charge par cet AAP. L'ADEME dispose d'un dispositif d'aide à la décision hors Plan de Relance pour le financement d'études : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aide-etudes-prealables-a-reconversion-friches-a-risque-pollution-polluees	[Dépenses d'investissement uniquement] ➤ Etudes et travaux ➤ Acquisition terrain s/ condition ➤ Etudes préalables
Financement	Montant de la subvention pour couvrir tout ou partie du déficit du bilan d'opération, déterminé par le Préfet de région	➤ Intensité de l'aide selon qualité des projets, niveaux de priorité, exemplarité et caractère incitatif ➤ Pas de plafond pour les travaux de dépollution ➤ Bonification si projet exemplaire (ex : maximum de terres traitées en place/sur site)	Financement de 60% des dépenses éligibles dans la limite de 200k€ pour les études, 500k€ pour de l'acquisition de foncier, et 2M€ pour des travaux
Contacts et liens utiles	http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-francilien-recyclage-foncier-des-r2390.html Contact en priorité avec les référents départementaux	Pour l'AAP Travaux - 3 ^{ème} édition : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220215/friches2022-31 Contact : severine.cohuet@ademe.fr / christophe.louaze@ademe.fr	https://www.iledefrance.fr/reconquete-des-friches-franciliennes Contact : planfriches@iledefrance.fr

Fonds friches : bilan

1^{ère} édition : 3 aides aux travaux pour 4,8 M€ et 8 aides aux études pour 338 000 €

2^{ème} édition : 3 aides aux travaux pour 4,2 M€ + 2 dossiers en liste complémentaire



Vision transversale : ZAN



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - EN COURS

Délai de dépôt des dossiers : du 05/07/2021 - 10:29 au 02/11/2021 - 16:00 -
Heure de Paris

Vers des territoires « Zéro Artificialisation nette » : Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence Eviter-Réduire- Compenser

Objectif ZAN



<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4784-objectif-zero-artificialisation-nette-zan-et-contribution-de-l-ademe.html>

2 dossiers sélectionnés en IdF /22 :

- Ville de Ris Orangis (91) pour le développement d'une stratégie ZAN (50 000 €)
- Conseil départemental de l'Essonne (91) pour le développement d'une stratégie ZAN (50 000 €)